

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7291520701

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7291520701>

Cette annonce a été mise en ligne le **17 mai 2022** sur **Actu.fr - l'Echo du Tarn**
Pour le département : **81 - TARN**

*IMMOLAV
Société à responsabilité limitée
au capital de 86 240 euros
Siège social : 52 Chemin de la Rivière Basse
81990 CAMBON
539 122 531 RCS ALBI*

Société Absorbante :

Dénomination : PLF, société civile immobilière

Capital : 3.000 euros,

Siège social : 52 Chemin de la Rivière Basse – 81990
CAMBON D'ALBI,

Immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés
d'ALBI sous le numéro 497 556 233,

Société Absorbée :

Dénomination : IMMOLAV, société à responsabilité limitée,

Capital : 86.240 euros,

Siège social : 52 Chemin de la Rivière Basse – 81990
CAMBON,

Immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés
d'ALBI sous le numéro 539 122 531,

Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la
société absorbante est prévue sur la base des comptes
sociaux arrêtés au 31 décembre 2021 pour la société
absorbante et arrêtés au 31 décembre 2021 pour la
société absorbée.

Actif apporté par la société Absorbée : 269.744 euros

Passif pris en charge par la société Absorbante : 60.946
euros

Actif net apporté : 208 .799 euros

Rémunération des apports : la société PLF augmentera
son capital social de 3.000 euros par l'émission de 300
parts sociales nouvelles de 10 Euros de valeur nominale
chacune, attribuées aux associés de la société IMMOLAV,
mais cette dernière société étant propriétaire de la totalité

des parts sociales de la société Absorbante, PLF réduira son capital social par annulation de titres d'un montant nominal de 3.000 euros.

Rapport d'échange des droits sociaux : 0,0027 parts sociales de la société Absorbante pour 1 part de la société Absorbée.

Prime de fusion : 205.799 euros

Date du projet commun de fusion : 13 mai 2022

Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : pour la société absorbante au RCS d'ALBI en date du 13.05.2022 Et pour la société Absorbée au RCS d'ALBI en date du 13.05.2022.

Pour avis

La Gérance

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

